



SEIGNOSSE

Envoyé en préfecture le 01/10/2025

Reçu en préfecture le 01/10/2025

Publié le

ID : 040-214002966-20250929-DEL12_29092025-AR



COMMUNE DE SEIGNOSSE
DELIBERATION 12 – CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

DEPARTEMENT Des Landes

Commune De SEIGNOSSE

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le 29 du mois de Septembre, à 19 heures, le conseil municipal, dûment convoqué le 23 Septembre 2025, s'est réuni, à la salle de l'étage du Pôle Sportif et Culturel Maurice Ravailhe, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre PECASTAINGS.

Nombre de Conseillers En exercice : 27
Présents : 21
Absents : 00
Procurations : 06
Votants : 27

Mesdames, Valérie CASTAING-TONNEAU, Martine BACON-CABY, Stéphanie CASTANDET, Sophie DIEDERICHS, Brigitte GLIZE, Isabelle ETCHEVERRY, Sylvie CAILLAUX, Léa HERR.

Messieurs, Pierre VAN DEN BOOGAERDE, Marc JOLLY, Franck LAMBERT, Alexandre d'INCAU, Éric LECERF, Thomas CHARDIN, Jérôme BIREPINTE, Gérard BERNARD, André de POUMAYRAC de MASREDON, Lionel CAMBLANNE, Christophe RAILLARD, Jacques VERDIER.

Date d'affichage :
23 Septembre 2025

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Pouvoirs :

Madame Maud RIBERA a donné procuration à Monsieur Pierre PECASTAINGS

Madame Quitterie HILDELBERT a donné procuration à Monsieur Franck LAMBERT

Monsieur Frédéric DARRATS a donné procuration à Madame Sophie DIEDERICHS

Madame Elise COUGOUREUX a donné procuration à Monsieur Gérard BERNARD

Madame Marie-Astrid ALLAIRE a donné procuration à Monsieur Jacques VERDIER

Madame Carine QUINOT a donné procuration à Madame Sylvie CAILLAUX

Secrétaire de séance : Isabelle ETCHEVERRY

Objet : Approbation de convention de servitude avec ENEDIS concernant la réfection du réseau HTA au Penon

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques ;



VU les projets de convention de servitudes proposés par Enedis concernant la réfection du réseau résultant de la vétusté du réseau HTA ;
VU l'avis favorable de la commission Urbanisme - Travaux - Transition écologique - Environnement - Forêt en date du 17 septembre 2025 ;

CONSIDERANT la demande d'ENEDIS de traverser les parcelles du domaine privé de la Commune, cadastrées section AW n°77 et section BH n°8, pour procéder à l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique sur le secteur du Penon ;
CONSIDERANT que les deux projets de convention ont pour objet d'autoriser la réalisation de ces travaux les parcelles précitées ;
CONSIDERANT que les travaux portent sur des zones boisées ;

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : d'approuver les termes des conventions de servitude avec ENEDIS, sur les parcelles cadastrées section AW n°77 et section BH n°8. Les travaux ne devront pas nécessiter d'abattage d'arbres.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions et tout document se rapportant à la présente affaire.

Article final : Messieurs le Maire et le conseiller délégué de l'urbanisme, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire :

- peut certifier, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera publié sur le site internet de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission par le représentant de l'Etat dans le département.

Le/la secrétaire de séance

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Pierre PECASTAINGS